



ENTREPRISE

Référence Assureur-conseil : 05029

**SARL 2ABR ASSURANCES**

Agent général exclusif MMA

N° ORIAS 07003334 www.orias.fr

6 RUE FAURE DU SERRE

BOITE POSTALE 80011

05001 GAP CEDEX

Tél 0492513507

www.lacompagniedusport.com

estelle.clement@lacompagniedusport.com

LA COMPAGNIE DU SPORT

Souscripteur :

**ASSOC ASS SYNDICAT ANIERS**

23 RUE DE LA FERME

68700 CERNAY

N° SIRET : 89861842600016

## SITUATION AU CONTRAT D'ASSURANCE

**N° 147 030 706**

## RESPONSABILITE CIVILE

**à effet du 01/01/2022**

Avis magnétique : **0502 08 12 21 0019 K \*P9**

Nom du souscripteur : ASSOC ASS SYNDICAT ANIERS

Contrat n° 147 030 706

1/10

SARL 2ABR ASSURANCES(B.AZZURO E.BROCHIER D.ROCHAS)

Capital social 220 800 euros - RCS GAP 451424477- Siège social : 6 RUE FAURE DU SERRE 05001 GAP CEDEX

MMA I.A.R.D. Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126

Sièges sociaux : 14 BOULEVARD MARIE ET ALEXANDRE OYON – 72030 LE MANS CEDEX 9

MMA I.A.R.D.

Société anonyme, au capital de 537 052 368 Euros

RCS Le Mans 440 048 882

Entreprises régies par le code des assurances.

## HISTORIQUE DU CONTRAT

Date d'effet	Objet et description succincte du mouvement
01/06/2021	AVT CORRECTION LIBELLE TARIF
01/06/2021	AJOUT PRECISION
01/06/2021	AVENANT AJOUT ACTIVITES
15/02/2021	RECTIF AJOUT ACTIIVTES

<b>1. CONDITIONS PARTICULIÈRES</b> .....	<b>4</b>
<b>OBJET DE L'AVENANT</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1 PARTIES AU CONTRAT</b> .....	<b>4</b>
1.1.1 SOUSCRIPTEUR.....	4
1.1.2 ASSURÉ .....	4
1.1.3 ASSUREUR .....	4
<b>1.2 BIENS ET RISQUES ASSURÉS</b> .....	<b>5</b>
1.2.1 COUVERTURE D'ASSURANCE.....	5
<b>1.3 CLAUSES PARTICULIÈRES DU CONTRAT</b> .....	<b>8</b>
<b>1.4 COTISATION ANNUELLE DU CONTRAT</b> .....	<b>8</b>
<b>1.5 CONDITIONS ADMINISTRATIVES</b> .....	<b>8</b>
1.5.1 DATE D'ÉCHÉANCE ANNIVERSAIRE .....	8
1.5.2 ENGAGEMENT DES PARTIES .....	8
1.5.3 LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS .....	8
1.5.4 DURÉE DU CONTRAT.....	10
1.5.5 SIGNATURE DES PARTIES.....	10

# 1. CONDITIONS PARTICULIÈRES

## OBJET DE L'AVENANT

Le présent mouvement a pour objet : AVT CORRECTION LIBELLE TARIF

## 1.1 PARTIES AU CONTRAT

### 1.1.1 SOUSCRIPTEUR

ASSOC ASS SYNDICAT ANIERS  
23 RUE DE LA FERME  
68700 CERNAY

### 1.1.2 ASSURÉ

- ASS SYNDICAT ANIERS  
23 RUE DE LA FERME 68700 CERNAY

Adresse du site :

- Site  
23 RUE DE LA FERME 68700 CERNAY

#### **Les personnes morales (y compris du fait de leurs préposés)**

- Le souscripteur du contrat,
- Les structures adhérentes (Associations, Sociétés...)

#### **Les personnes physiques**

- Les membres dirigeants des structures adhérentes aux personnes morales ci dessus
- Les personnes physiques adhérentes
- Les bénévoles

### 1.1.3 ASSUREUR

**MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD**

## 1.2 BIENS ET RISQUES ASSURÉS

### 1.2.1 COUVERTURE D'ASSURANCE

#### **Activités exercées**

- Syndicat professionnel autre que syndical ou patronal :  
Regroupement de personnes physiques et/ou d'associations travaillant avec ou autour de l'âne.  
Déclarée comme syndicat professionnel et en tant que Centre de Formation Professionnelle.

#### **Activité principale des adhérents**

- Balade – randonnée avec ou sans accompagnement ( par extension à cette activité, nous garantissons les activités annexes en relation avec la découverte de la nature, comme par exemple, réalisation d'un panier avec de la corde d'ortie Ramassage de châtaignes, de bois en vue du repas goûter , Sculpture d'animaux dans de l'argile des animaux....
- Attelage – Traction animale
- Formation
- Médiation asine
- Handi-âne
- Médiation avec animaux de la ferme et animaux de la compagnie ( Hors Nouveaux Animaux de Compagnie)
- Portage de marchandises
- Pédibus ( organisation du ramassage scolaire à pied en compagnie d'ânes )

#### **Activités annexes** (si souscrit en option)

- Elevage – activité laitière

-

**Il est précisé que l'ensemble des activités désignées au contrat ( principales et annexes) peuvent être pratiquées avec des ânes et/ou des hybrides.**

**Il est précisé que les garanties sont acquises que les animaux soient la propriété d'une structure affiliée ou qu'ils soient mis à disposition de la structure affiliée.**

#### **Activités dans le cadre syndical**

- réunions, assemblées salons,
- administration et gestion des structures assurées,
- manifestations culturelles, récréatives ou caritatives ( bals, soirées, repas, sorties, lotos).

Forme juridique de l'entreprise ou du souscripteur: Association (ASL, AFUL, etc).

### Eléments particuliers d'appréciation de la garantie "Accidents corporels"

Sont considérés comme assurés pour la garantie accident corporels, les participants aux activités (à condition que la structure adhérente ait souscrit l'option)

#### Extensions de garanties

Option Invalidité Permanente souscrite

Option Frais Médicaux souscrite

#### Montants des garanties et des franchises

Les montants indiqués ci-dessous sont indexés selon l'(les) indice(s) :

**COUT DE LA CONSTRUCTION DE LA FFB (VAR. TRIMESTRIELLE)** ( valeur 06/2021 : 1 022,30 )

<b>RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON</b>		
<b>Garanties</b>	<b>Montants des garanties en euros</b>	<b>Montant des franchises en euros</b>
Tous dommages confondus	8 000 000 EUR(1)(2)(3)	Néant
Dont :		
• Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000 EUR(1)(3)	Néant
Limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance à:	3 500 000 EUR(1)(2)	Néant
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 051 077 EUR	205 EUR
• Vol par préposés	102 553 EUR	205 EUR
• Dommages subis par les biens confiés	153 830 EUR	205 EUR
Dommages immatériels non consécutifs	153 830 EUR(2)	410 EUR
Atteintes à l'environnement accidentelles	512 769 EUR(2)	205 EUR
<b>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON</b>		
Tous dommages confondus	2 051 077 EUR (2)	Néant
Dont :		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 051 077 EUR	205 EUR
• Dommages immatériels non consécutifs	153 830 EUR	410 EUR
<b>RECOURS ET DEFENSE PENALE</b>		
Recours et défense pénale	76 915 EUR	Néant

(1) Ce montant n'est pas indexé.

(2) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(3) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont garantis sans limitation.

Les montants indiqués ci-dessous sont indexés selon l'(les) indice(s) :

**COUT DE LA CONSTRUCTION DE LA FFB (VAR. TRIMESTRIELLE)** ( valeur 06/2021 : 1 022,30 )

<b>GARANTIE ACCIDENTS CORPORELS</b>		
<b>Nature des garanties</b>	<b>Montant de la garantie par sinistre</b>	<b>Franchise</b>
<b>ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS</b>		
• DECES	5 127 EUR(1)	Néant
• INVALIDITE PERMANENTE	10 000 EUR(1)	5 % du taux d'invalidité permanente
• REMBOURSEMENT DE SOINS	200 % du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance	Néant
• Prothèse dentaire, par dent (forfait)	215 EUR	Néant
• Bris de lunettes (forfait)	131 EUR	Néant
• Prothèse auditive, par appareil (forfait)	646 EUR	Néant
• FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	2 120 EUR	Néant
• FRAIS DE RAPATRIEMENT	2 120 EUR	Néant

(1) Garantie maximum 1.525.000 euros en cas de sinistre collectif.

#### Éléments servant de base au calcul de la cotisation révisable ou ajustable

<b>Libellé des éléments de révision</b>	<b>Valeur des éléments de révision</b>	<b>Taux de révision TTC (1)</b>	<b>Cotisation minimum TTC en euros (1) (2)</b>
Accidents corporels structures jusqu'à 10 ânes	1	100,0000 EUR	100,00
Accidents corporels structures plus de 10 ânes	1	150,0000 EUR	150,00
RC fabrication vente (option)	1	125,0000 EUR	125,00
RC Structure jusqu'à 10 ânes	1	90,0000 EUR	90,00
RC Structure jusqu'à 20 ânes	1	120,0000 EUR	120,00
RC Structure jusqu'à 30 ânes	1	150,0000 EUR	150,00

(1) Les taux de révision et les cotisations minimum incluent les taxes sur les conventions d'assurance, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

(2) Cette cotisation minimum sera appliquée lorsqu'elle sera supérieure au produit : valeur des éléments de révision X taux de révision

## 1.3 CLAUSES PARTICULIÈRES DU CONTRAT

Sans objet.

## 1.4 COTISATION ANNUELLE DU CONTRAT

Cotisation	Montant			
	Forfaitaire	Révisable	Ajustable	Totaux
Hors taxes	0,00 €	674,33 €	0,00 €	674,33 €
Taxes	0,00 €	60,68 €	0,00 €	60,68 €
Toutes taxes comprises	0,00 €	735,01 €	0,00 €	735,01 €

Le paiement trimestriel ou semestriel entraînera une majoration du montant de la cotisation totale.

## 1.5 CONDITIONS ADMINISTRATIVES

### 1.5.1 DATE D'ÉCHÉANCE ANNIVERSAIRE

1er Janvier

Le paiement de la cotisation est annuel

### 1.5.2 ENGAGEMENT DES PARTIES

Le souscripteur soussigné :

- reconnaît avoir reçu le ..... un exemplaire du contrat et des pièces annexes le composant, en avoir pris connaissance avant la signature de celui-ci,
- reconnaît avoir été informé des sanctions encourues en cas de **réticence** ou de **fausse déclaration** (réduction de l'indemnité ou nullité du contrat). Sous peine des mêmes sanctions, toute modification de ces éléments doit être déclarée à l'assureur dans les conditions prévues aux Conditions générales,
- déclare adhérer aux statuts de l'assureur dont un exemplaire du texte entier lui a été remis.

L'assureur soussigné reconnaît que le souscripteur, en vertu de son adhésion aux statuts, est admis en qualité de sociétaire.

### 1.5.3 LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Vos données personnelles sont traitées par votre Assureur ou par le Groupe Covéa, auquel il appartient, responsables de traitement. Vous trouverez les coordonnées de votre Assureur sur les documents contractuels et précontractuels qui vous ont été remis ou mis à votre disposition. Le Groupe Covéa est représenté par Covéa, Société de Groupe d'Assurance Mutuelle régie par le Code des assurances, RCS Paris 450 527 916, dont le siège social se situe 86-90 rue St Lazare 75009 Paris. Pour obtenir des informations sur le Groupe Covéa, vous pouvez consulter le site <https://www.covea.eu>.



Vos données personnelles sont traitées par votre Assureur et par le groupe Covéa afin de :

- conclure, gérer et exécuter les garanties de votre contrat d'assurance ;
- réaliser des opérations de prospection commerciale ;
- permettre l'exercice des recours et la gestion des réclamations ;
- conduire des actions de recherche et de développement ;
- mener des actions de prévention ;
- élaborer des statistiques et études actuarielles ;
- lutter contre la fraude à l'assurance ;
- mener des actions de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- exécuter ses obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition à la prospection commerciale et, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la Protection des données à l'adresse suivante :

- MMA - Protection des données personnelles - 14, Boulevard Marie et Alexandre Oyon  
72030 Le Mans Cedex 9
- [protectiondesdonnees@groupe-mma.fr](mailto:protectiondesdonnees@groupe-mma.fr)

Les informations complémentaires sur vos droits et le traitement de vos données personnelles sont disponibles sur le site de votre Assureur sous l'onglet « Vie privée » ainsi que dans les Conditions Générales ou Notices d'Information qui vous ont été remises ou mises à votre disposition lors de votre souscription.

#### 1.5.4 DURÉE DU CONTRAT

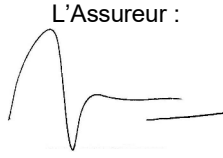
Le présent contrat est conclu pour une année d'assurance renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance anniversaire.

Le Souscripteur et la Société assureur ont la faculté, tous les ans à l'échéance anniversaire, de résilier le contrat, moyennant un préavis de 2 mois.

#### 1.5.5 SIGNATURE DES PARTIES

Le souscripteur :

L'Assureur :



Fait à GAP CEDEX, le ..... en ..... exemplaire(s)